

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : - Version : 01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Canon FINE Cartridge PG-595

Code du produit 7171C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Encre pour imprimante à jet d'encre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Importateur
Canon Europa N.V.
Bovenkerkerweg 59, 1185XB Amstelveen, The Netherlands +31 20 5458545, +31 20 5458222
www.canon-europe.com, ceu-Reach@canon-europe.com

Canon (Suisse) SA Richtistrasse 9, 8304 Wallisellen, Suisse Tel +41 848 833 835 info@canon.ch

Distributeur
Canon France
14 Rue Emile Borel CS 28646 75809 PARIS CEDEX 17
Tel +33 185 14 40 00

Fabricant

Canon Inc.

30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japan

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Autriche	+43 (0) 1 406 43 43	Belgique	+32 (0) 70 245 245
Bulgarie	+359 2 9154 233	Croatie	+385 (0)1-23-48-342
Chypre	1401	République Tchèque	+420 224919293
Danemark	+45 82 12 12 12 [*1]	Estonie	16662
Finlande	+358 (0)9 471977	France	+33 (0)1 45 42 59 59
Grèce	+30 210 7793777	Hongrie	+36 80 20 11 99
Irlande	353 (1) 809-2166/-2566	Italie	+39 (0)55 7947819
Lettonie	+371 67042473	Lituanie	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500	Malte	21224071
Pays-Bas	+31 (0)30-2748888 [*2]	Pologne	42 25 38-421/-422/-406
Portugal	+351 800 250 250	Roumanie	+40 21 318 36 06
Slovaquie	+421 2 5477 4166	Slovénie	112
Espagne	+34 91 562 04 20	Suède	112 [* ^{3]}
Royaume-Uni	+44 121 507 4123	Islande	112
Liechtenstein	145	Norvège	+47 22 59 13 00
Suisse	145	-	

- *1 Kontakt Giftlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet). Se punkt 4 om førstehjælp.
- *2 Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications.

*3 Ask for Poison Information

EU FR Page 1/8

Date d'émission: 14-mars-2025 **Date de révision**: -**Canon FINE Cartridge PG-595**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Non requis

Mention d'avertissement

Non requis

Mentions de danger

Non requis

Conseils de prudence

Non requis

Autres informations

Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Peut produire une réaction allergique.

Contient moins de 30 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom chimique	NoCAS	NoCE	Numéro d'enregistreme nt REACH	Poids %	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	SCL, M-factor, ATE	Remarque concernant les autres dangers
Glycol	CBI	СВІ	CBI	10 - 15	Aucun	Aucune donnée disponible	
Glycerin	56-81-5	200-289-5	Aucun	5 - 10	Aucun	Aucune donnée disponible	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	Aucun	< 0.05	Acute Tox. 2 (H330) Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	inhalation: ATE = 0.21 mg/L (dusts or mists) oral:ATE = 450 mg/kg bw Skin Sens. 1A; H317: C≥ 0,036 % M = 1 M = 1'	
Water	7732-18-5	231-791-2	Aucun	60 - 80	Aucun	Aucune donnée disponible	

Les textes intégraux de la ou des mentions de danger sont listés dans la RUBRIQUE 16 Remarque concernant les autres dangers : La ou les substances suivantes sont marquées avec (1), (2), (3) et/ou (4)

EU FR Page 2/8

Date d'émission: 14-mars-2025 7171C **Date de révision**: - Canon FINE Cartridge PG-595

-

- (1) Substance pour laquelle une ou plusieurs limites d'exposition professionnelle de l'UE sont établies (consulter la RUBRIQUE 8)

- (2) Substance PBT ou substance vPvB en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006
- (3) Substance figurant dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes requérant une autorisation en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006
- (4) Substance perturbant le système endocrinien en vertu du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

Ingestion Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance

médicale si des symptômes apparaissent.

Contact cutané Nettoyer immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux Rincer abondamment avec de l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale

si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Les symptômes d'une exposition

excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte

de conscience, l'arrêt de la respiration.

Ingestion Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Toute ingestion peut occasionner une

irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Contact cutané Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO₂, eau, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

Aucun

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO)

Date d'émission : 14-mars-2025

Date de révision : - Canon FINE Cartridge PG-595

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers

Aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les courants d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (ex : tissu, laine).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucun

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Utiliser sous une ventilation adéquate uniquement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre pour imprimante à jet d'encre. Se procurer les instructions avant utilisation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	EU OEL	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre
Glycerin	Aucun	Aucun	TWA: 10 mg/m ³	Aucun	Aucun
56-81-5					
Nom chimique	République Tchèque	Danemark	Finlande	France	Allemagne
Glycerin	TWA: 10 mg/m ³	Aucun	TWA: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TRGS TWA: 200
56-81-5	Ceiling: 15 mg/m ³				mg/m³ inhalable
					fraction
					DFG TWA: 200 mg/m ³
					inhalable fraction
					Ceiling / Peak: 400
					mg/m³ inhalable
					fraction
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie	Pays-Bas
Glycerin	TWA: 10 mg/m ³	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
56-81-5					

EU FR Page 4/8

Date d'émission: 14-mars-2025 Date de révision : -Canon FINE Cartridge PG-595

Nom chimique	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Espagne
Glycerin	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ mist	Aucun	TWA: 11 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ mist
56-81-5	inhalable fraction	_			
Nom chimique	Suède	Royaume-Uni	Norvège	Suisse	Turquie
Glycerin 56-81-5	Aucun	TWA: 10 mg/m³ mist	Aucun	TWA: 50 mg/m ³ inhalable dust STEL: 100 mg/m ³ inhalable dust	Aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucun(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Protection des yeux/du visage Protection de la peau Inutile dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire** Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Non applicable **Risques thermiques**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Couleur Noir

Odeur Légère odeur

Aucune donnée disponible Point de fusion/congélation (°C) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle Aucune donnée disponible

d'ébullition (°C) Inflammabilité

Aucun Limites inférieure et supérieure d'explosion Aucun

Point d'éclair (°C) > 93.0°C (Vase clos Tag.)

Température d'auto-inflammabilité (°C) Aucune

Température de décomposition (°C) Aucune donnée disponible

8 - 9 На . Viscosité cinématique (mm²/s) 1 - 5

Solubilité Eau; Miscible Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non applicable

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité et/ou densité relative 1.0 - 1.1

Densité de vapeur relative Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

Date d'émission: 14-mars-2025 **7171C Date de révision**: -**Canon FINE Cartridge PG-595**

10.4. Conditions à éviter

Aucune

10.5. Matières incompatibles

Acides, Bases, Agents oxydants, Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), et/ou Ammoniac.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée Non classé selon les critères de classification sous UN GHS (Directive de l'OCDE)

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Non classé selon les critères de classification sous UN GHS (Directive de l'OCDE)

Sensibilisation Non classé selon les critères de classification sous UN GHS (Directive de l'OCDE)

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Test d'Ames : Négatif

Cancérogénicité Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains

Aucune donnée disponible

organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Date d'émission: 14-mars-2025 7171C **Date de révision**: - Canon FINE Cartridge PG-595

-

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification Aucun

14.2. Désignation officielle de transport de Aucune

ľONU

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

This or out of the analysis of

14.5. Dangers pour l'environnement Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les réglementations

modèles des NU ou comme polluant marin selon le code IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par

<u>l'utilisateur</u>

IATA: Non réglementé

Aucune

14.7. Transport maritime en vrac conformément Non applicable aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(CE) n° 1907/2006 Autorisation
(CE) n° 1907/2006 Réglementation
(CE) n° 1005/2009
(UE) 2019/1021
(UE) n° 649/2012

Autres informations

Non réglementé
Non réglementé
Non réglementé
Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune

Date d'émission : 14-mars-2025

Date de révision : - Canon FINE Cartridge PG-595

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger H citées aux RUBRIQUE 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les données dans RUBRIQUE 9, 11 et 12 de cette FDS (Fiche de données de sécurité) sont basées sur les résultats de test de ce produit, ou sur des estimations basées sur les données d'un produit similaire ou les ingrédients de ce produit.

Principales références bibliographiques et sources de données

- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- Réglementations UE (CE) n° 1907/2006, (UE) 2020/878, (CE) n° 1272/2008, (CE) n° 1005/2009, (UE) 2019/1021, (UE) n° 649/2012

La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- SCL: Specific Concentration Limit
- M-factor: Multiplication factor
- ATE: Acute Toxicity Estimate
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistante, bioaccumulative et toxique)
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très Persistante et très Bioaccumulative)
- SVHC: Substances of Very High Concern (Substance Extrêmement Préoccupante)
- EU OEL: Occupational exposure limits at Union level under Directive 2004/37/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, (EU) 2017/164 and (EU) 2019/1831. (Limites d'exposition professionnelle au niveau de l'Union européenne en vertu de la Directives 2004/37/CE, 98/24/CE, 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164 et (UE) 2019/1831)
- TWA: Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
- STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
- IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer [CIRC])
- IATA: International Air Transport Association
- CBI: Confidential Business Information (Renseignements Commerciaux Confidentiels)

Date d'émission : 14-mars-2025

Date de révision :

Révision Aucun

Avertissement

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

EU FR Page 8/8